

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE DEPARTEMENT SHS
Réunion tenue à Paris le 22 janvier 2009, de 10h00 à 17h30

**Compte-rendu syndical du Conseil Scientifique de Département SHS
rédigé pour le SNTRS-CGT par Albane Burens Carozza**

&&&&&

Ordre du jour :

1. Intervention de C. Bréchnignac sur la procédure de nomination du futur directeur scientifique de l'INSHS
2. Point statutaire : avis sur la composition des jurys d'admission aux concours 2009 des chargés de recherche, pour les section et CID
3. Projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens CNRS-État 2009-2013
4. Les SHS dans le cadre des réformes (D. Barjot)
5. Avancement du groupe de travail sur la caractérisation (J. Descusse)
6. Description du métier de chercheur (Fl. Egloff, Fl. Piaud, Fl. Bouyer)

Membres du CSD SHS présents :

H. Hawad-Claudot, C. Fontanel, A. Burens Carozza, Ph. Régner, J.-P. Le Crom, Chr. Topalov, F. Douaire Marsaudon, J.-D. Vigne, J. Cremer, Isabelle Thireau-Mak, S. Wolikow, A. Guerci, Y. Gingras, I. Sidéra, D. Briquel, Hourcade.

Représentants de la direction générale du CNRS et du département scientifique SHS :

C. Bréchnignac (présidente du CNRS), G. Boëtsch (président du Conseil Scientifique du CNRS), B. Laurieux (Directeur Scientifique par interim du département SHS), C. Debaine-Francfort (DSA sections 31 et 32), P. Caye (DSA), E. Brian (DSA), M. Dassa (chargée de mission au département SHS), S. Lassalle (assistante du CSD).

Représentants des sections SHS du Comité National :

D. Binder (section 31), Ph. Auvergnon (section 36), Chantal Bordes-Benayoun (section 38), Patrick Michel (section 40), I. Bril (section 34) A. Abeillé (section 34), Hubert Stahn, Michel Espagne.

Invités :

D. Barjot (Professeur d'Histoire économique contemporaine à l'université Paris Sorbonne), J. Descusse (Adjoint au directeur de la Direction des partenariats), Richard Topol (Direction des partenariats), Fl. Egloff (responsable de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique au sein de la DRH), Fl. Piaud (responsable du développement professionnel des chercheurs à la DRH) Fl. Bouyer (chargée d'étude à l'observatoire des Métiers), L. Jaffrot (représentant réseau MSH).

&&&&&

1- Intervention de C. Bréchnignac sur la procédure de nomination du futur directeur scientifique de l'Institut SHS

L'actuel directeur scientifique par intérim, B. Laurieux, était absent lors de ce premier point de l'ordre du jour sur demande du président du CSD.

[La présidente du CNRS a souhaité informer le CSD de l'avancement de la procédure de nomination du directeur de l'INSHS. Catherine Bréchnignac ne souhaitant pas que son intervention fasse l'objet d'un compte rendu, seules des informations générales ainsi que des propos n'engageant que les membres du CSD seront repris ci-dessous.]

La direction du CNRS a souhaité rendre les procédures de nomination des directeurs scientifiques d'instituts identiques entre les différents instituts et indépendants via la mise en place d'un comité de sélection (procédure ouverte au cours de laquelle la communauté ne choisit pas elle-même son responsable ; les candidats s'engagent par ailleurs à porter le projet d'institut SHS actuel). Catherine Bréchignac insiste sur le fait qu'on ne reviendrait pas sur ce qui est acté (notamment les 4 thèmes).

Le comité de sélection a in fine classé (et proposé à la direction du CNRS) 2 personnes, dans l'ordre suivant : 1. **François Queyrel** ; 2. **Bruno Laurioux**.

La direction du CNRS rencontrera lundi 26 janvier le président du comité de sélection (M. Fumaroli). Elle procédera ensuite à son choix (en toute indépendance du comité de sélection). Quelle que soit l'issue de cette réflexion, la direction de l'établissement souhaite une adhésion de la communauté scientifique afin de poursuivre sereinement la réforme et de ne pas donner une image négative des SHS. Au moment où les universités sont plus fortes et autonomes, le CNRS doit être performant (par le biais d'instituts autonomes caractérisés par de plus grandes marges de manœuvre et déployant de fortes synergies entre eux) pour assurer un lien entre les universités en compétition. Les SHS ne sont pas une "communauté à part".

Les membres du CSD regrettent le faible nombre de candidatures déposées et l'insuffisance, sous réserve de plus ample informé, du nombre de candidatures de très fortes personnalités scientifiques (reconnues à l'échelle internationale et porteuses d'une vision forte pour les SHS) au poste de directeur scientifique de l'institut. Ils déplorent notamment l'éviction par le comité de sélection de la candidature d'un sociologue de renom et de grande qualité (limite d'âge ?). D'aucuns souhaiteraient voir poursuivre le travail de collecte des candidatures permettant de solliciter de nouvelles candidatures.

[de fortes pressions politiques ont été exercées sur le comité de sélection ; le CSD n'accepte pas l'idée que les directeurs d'Institut du CNRS soient nommés par les politiques, danger qui serait totalement écarté si l'on revenait à la formule « d'instituts nationaux »]

Le CSD s'accorde néanmoins sur le fait que cette période de transition ne doit pas se prolonger (notamment en raison de l'absence d'interlocuteurs et d'un réel besoin de sérénité et de stabilité dans les unités) et qu'il serait mauvais pour les SHS de reporter le processus de nomination ; cela stigmatiserait encore notre communauté. De même, la communauté ne gagnerait rien en renvoyant une image désordonnée d'elle même (en critiquant le principe de la nomination du futur directeur - principe identique pour tous les instituts créés). Nous avons élaboré collectivement un projet d'institut, ce travail doit se poursuivre et se mettre en place sereinement avec le futur directeur, quel qu'il soit. Le président du CSD SHS et les membres du bureau ont été chargés d'informer la Présidente du CNRS du résultat des délibérations tenues en séance, en l'absence de Mme Bréchignac et de M. Laurioux. La copie de ce courrier est proposée ci-après :

COPIE DU COURRIER ADRESSÉ PAR LE CSD À Mme BRÉCHIGNAC :

*Madame la Présidente et chère collègue,
À la suite de votre venue hier devant notre conseil, mes collègues et moi-même tenons à vous remercier vivement pour votre démarche de dialogue et le ton de sincérité et de confiance que vous avez donné à cet épisode difficile. Le CSI et les présidents de section (ou leurs représentants) présents m'ont chargé, avec le bureau, de vous résumer par écrit notre position collective.*

Elle tient en ces quelques points:

1) Nous continuons à approuver la méthode nouvelle d'un appel à candidatures international et de la sélection d'une courte liste de noms soumise à votre décision finale par un comité académique indépendant. Nous sommes cependant réservés sur la procédure qui semble avoir été suivie dans la mise en place du comité et - préoccupation plus grave, qui, nous tenons à le préciser, ne vous met aucunement en cause pas plus que le Directeur général - nous n'avons pas la certitude que le comité ait travaillé en tous points selon des règles irréprochables et dans la plus parfaite autonomie par rapport à des attentes extérieures ou à des préventions les unes et les autres d'ordre extra-académique.

2) Nous ne sommes donc pas enthousiasmés par les propositions du comité de sélection en l'état où vous nous en avez fait part;

3) Dans ces conditions et si vous-même et le comité jugiez sa mission véritablement achevée, les considérations qui nous paraissent devoir prévaloir sont la stabilité et la continuité de la gestion dans la mise en œuvre du projet d'institut SHS tel que publié et désormais validé. Pour notre part, nous sommes déterminés à manifester le même esprit de responsabilité et le même attachement au CNRS et à l'institut SHS que depuis le début de notre mandat.

Restant à votre disposition autant que de besoin, je vous prie, Madame la Présidente et chère collègue, de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs

Philippe Régnier

Informations diverses : C. Bréchnignac souhaite que la recherche se poursuive dans les unités, y compris pendant les moments de turbulences au sommet. Elle précise que l'on ne conservera que 3 typologies d'unités : les UPR, les UMR et les FRE. Elle souhaite séparer la partie scientifique prospective / de la gestion.

2- Point statutaire : avis sur la composition des jurys d'admission aux concours 2009 des chargés de recherche, pour les sections et CID

La constitution des jurys d'admission aux concours chargés de recherche répondent à de nombreuses contraintes (relative parité hommes/femmes ; présence de 5 CNRS dont 2 élus au comité national parmi les 10 titulaires...). La direction scientifique constitue le jury en 2 parties distinctes : elle définit seule une première partie du jury et soumet pour avis au CDS la seconde partie du jury. Les 2 parties sont ensuite transmises à la direction générale du CNRS.

• *Liste des membres proposés par la direction scientifique, soumis au CSD :*

Titulaires :

- Th. Olive, CR1 CNRS élu au comité national, section 34 ;
- S. Basch, PU2, élue au comité national, section 35 ;
- K. Chemla, DR1 CNRS, nommée au comité national, section 33 ;
- N. Cattan, DR2 CNRS, nommée au comité national, section 39 ;
- M.-Fr. Calmette, PU, nommée au comité national, section 37 ;

Suppléants :

- S. Deneffe, PU, élue au comité national, section 39 ;
- O. Gossner, DR2 CNRS, nommé au comité national, section 37 ;
- E. Buchi, DR2 CNRS, nommée au comité national, section 34

Les membres du CSD SHS adoptent à l'unanimité la liste des membres du jury d'admission proposée par la direction scientifique

• *Liste des membres proposés par la direction scientifique et non soumis au CSD :*

Titulaires :

- Claudine Vassas, DR2 CNRS, élue au comité national, section 38 ;
- Guy Groux, DR2 CNRS, (section 40) ;
- Joel Andriansimbazovina, Professeur des universités (section 36) ;
- C. Berthelot, CR1 CNRS, nommée au comité national, section 32 ;
- J.-F. Berger CR1 (section 31).

Suppléants :

- J.-P. Shandeler, CR1, élu au comité national, section 35 ;
- Agnies Rouveret, Professeur des universités, nommée au comité national, section 32
- Fr. Bon MCF, élu au comité national, section 31

• *Pour information, pour le jury d'admission des Commissions Inter Disciplinaires*

La direction scientifique SHS propose :

Titulaires :

- Lorenza Mandada, PU, élue au comité national, section 34 ;
- Marc Bompaire, DR2 CNRS, élu au comité national, section 32 ;

Suppléants :

- Olivier Ihl, PU, nommé au comité national, section 40 ;
- Nicole "Belaich", Directeur d'études à l'EPHE, élue au comité national, section 32.

Philippe Régnier, qui déplore le trop grand nombre de déclassements et les dysfonctionnements observés l'an dernier (confusions entre les niveaux requis pour les postes de CR1 et de CR2, durcissement de considérations sur l'âge en un critère ; absence de listes complémentaires ayant entraîné la perte de postes), souhaite que cette année un échange entre la direction scientifique et le CSD ait lieu sur les principes généraux. À ce sujet, B. Laurieux rappelle que le recrutement de chercheurs âgés de plus de 40 ans n'est pas sans incidence en SHS pour l'évolution de carrière de ces personnes au moment des promotions. Il peut défendre au cas par cas des passages DR2/DR1 (à plus de 60 ans) mais cela reste exceptionnel car cette situation n'est pas représentée dans les autres sections. Un membre du CSD regrette que par le passé on ait pu observer le cas d'un jury d'admission réunit qui n'était pas celui validé par le CSD. Il espère que cette situation ne se produira pas à l'avenir.

3. Projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens CNRS-État 2009-2013

Eric Brian (DSA de l'INSHS) rappelle qu'il s'agit d'un document sur lequel le CNRS s'engage auprès du Ministère sur ses orientations scientifiques pour les 5 prochaines années. Le document signé par la Direction Générale et le Ministère concerne les aspects organisationnels (gouvernance) et scientifiques. On ne parlera ici que des aspects scientifiques.

- Un premier document (60 pages) récapitule les choses sur lesquelles les instituts souhaitent s'engager. Il a fait l'objet de discussions entre les départements. Cette annexe traduit la logique d'ensemble du CNRS mise en oeuvre dans les différents Instituts. Les SHS ont souffert d'un problème de visibilité lisibilité par rapport aux propositions des autres Instituts. Le texte a été retravaillé en conséquence.

- Un second document plus concis (13 pages) est composé de 11 fiches synthétiques synthétisant les activités autour d'objectifs scientifiques. C'est l'autonomie du CNRS qui est en jeu dans ces 13 pages.

Ces fiches ont été organisées sur demande de A. Migus dans le but de répondre aux indicateurs partiels sur lesquels le CNRS et le Ministère de la recherche s'accordent pour 5 ans. Ces fiches ne traitent pas d'un institut en particulier ; elles font montre de multiples croisements afin d'illustrer les interactions entre instituts. Chaque fiche propose un court texte synthétique et met en exergue des actions exemplaires sur lesquelles le CNRS rendra des comptes. Les 11 fiches présentent un regroupement en 3 "agrégats /pôles" assurant un aspect transdisciplinaire entre Instituts (regroupement des fiches en 3 pôles).

Les membres du CSD se félicitent de la disparition de l'idéologie anti SHS présente dans les premières version du texte (dérapages positivistes) et soulignent que la communication entre communautés scientifiques a porté ses fruits. Cela dit, ils pointent la conception très finalisée de l'ensemble et regrettent que cela encadre la recherche à l'avenir. La nouvelle situation planétaire donne une centralité nouvelle aux SHS ; l'homme, les sociétés, les cultures sont étroitement imbriqués aux problèmes planétaires. Dans ce texte transparait l'idée de SHS servant à mesurer les effets de certains processus la cantonnant à un rôle passif. Il faut rendre davantage les SHS actrices. Par ailleurs, un membre du CSD dénonce une intégration trop ethnocentrée des SHS perçues comme une application de nos problèmes actuels ce qui exclut l'érudition et qui ne fait pas avancer le front de la connaissance.

E. Brian explique qu'on s'est acheminé vers une emprise de plus en plus grande des problématiques SHS. Ph. Régnier propose de réfléchir à la définition d'actions exemplaires dans lesquelles les SHS se retrouveraient plus facilement que les actions actuellement ciblées

4. Les Sciences humaines et sociales dans le cadre des réformes - Dominique Barjot (professeur d'histoire économique contemporaine à l'université Paris Sorbonne)

Philippe Régnier présente Dominique Barjot, professeur d'histoire économique contemporaines à la Sorbonne, ancien directeur scientifique au Ministère de la Recherche et des nouvelles technologies, département des sciences humaines et des humanités (2003-2007) ; actuellement membre du CNU, section 22.

Dominique Barjot a une triple expérience de chercheur au CNRS / de professeur des universités / d'administrateur de la recherche. Selon lui, les SHS ne doivent pas se positionner dans situation d'infériorité. L'institut des SHS doit développer les sciences humaines ET sociales (même s'il existe une partition entre les deux). Dominique Barjot recense plusieurs grands chantiers sur lesquels travailler :

- l'autonomie des universités et l'adaptation des EPST à ce nouveau contexte. Le fait que les universités deviennent adultes et définissent des stratégies constitue selon lui une chance pour le CNRS ;
- L'excellence de la recherche : le CNRS ne peut pas être présent partout. On paie aujourd'hui l'ambition démesurée du CNRS ; il faut revoir cette ambition sur l'ensemble du territoire ;
- Le dispositif doctoral. Si l'on veut que le CNRS continue de jouer son rôle, il doit s'impliquer dans le dispositif doctoral. Il convient selon lui de revenir à l'idée que le dispositif doctoral et celui des formations de recherche soient examinés en même temps. L'AERES doit voir les 2 dispositifs en même temps, ce n'est pas le cas aujourd'hui où des experts travaillent sur des institutions imbriquées sans communiquer entre eux ce qui interdit toute vision claire des choses ;
- le rapport Paris/Province. En SHS, il existe une énorme présence intellectuelle sur Paris et une présence faible ailleurs. Cela rejoint le problème de l'équipement documentaire français

(les bibliothèques étant nos grands équipements). Les MSH sont un outil promu par le CNRS. Elles ont joué un rôle et doivent continuer d'avancer. Le CNRS a joué un rôle intellectuel majeur dans la mise en place de ce réseau qui constitue un atout pour que les SHS restent au CNRS.

- Les bibliothèques / la documentation. La France est mal placée en terme d'équipement bibliothèque et documentaire ;

- les carrières. Le projet de décret réformant le statut des Enseignants Chercheurs a réuni tous les syndicats contre lui. Ce statut pose le grave problème de l'arbitraire dont vont bénéficier les présidents d'universités (au travers de conseils). Cela concernera notamment les primes, les promotions (...) et cela s'accompagne d'un désaisissement du CNU. Il y a là un enjeu important à une époque où on pouvait justement envisager une coopération entre le comité national et CNU vers une politique commune. Pour les personnels ITA / IATOS, il faut savoir que le CNRS a énormément apporté au dispositif universitaire grâce au niveau de compétence de ses personnels (grâce à la politique de formation du CNRS) ;

- les publications / la politique des revues. Par le passé (à la MSTP) il a tenté de définir la notion de "publiants" / "non publiants". Selon lui, seules des règles lisibles permettent de nous placer sur un pied d'égalité avec les sciences dures.

Suite à cet exposé s'engage des échanges fournis avec les membres du CSD.

Évaluation :

Pour D. Barjot les CNU sont prêts à discuter de critères d'évaluation communs avec le comité national. Il a défendu pendant 5 ans les critères suivants pour les SHS : un publiant doit produire au minimum 1 ouvrage/an ou 2 articles dans des revues à comité de lecture ou 4 communications à colloque / an. Par ouvrage, il entend un ouvrage fait par un ou 2 auteurs et les ouvrages collectifs dont on peut attester que l'investissement intellectuel est réel (véritable ouvrage scientifique). Selon ces critères, 40% des Enseignants Chercheurs disparaissaient de la statistique. Cette règle "dure" est parfaitement compréhensible par nos collègues des sciences dures car on fait apparaître une hiérarchie de la recherche en France. Nous ne survivront pas si nous n'admettons pas que se dégage une hiérarchie entre nos équipes (la barre publiants / non publiants " est une règle efficace).

Un membre du CSd dénonce l'évaluation "par des machines" actuellement en cours (au détriment d'une évaluation par les pairs), sur la base de critères managériaux, un autre demande comment freiner la dérive de l'évaluation quantitative. D. Barjot explique qu'il est important que chaque communauté scientifique modifie les règles. Il croit à la réflexion commune des sections du comité national et du CNU pour élaborer leur propre hiérarchie. Il insiste pour faire apparaître les non publiants ; les universités se sont trouvées dans la situation où elles ne peuvent pas justifier les hauts niveaux de financement accordés pour la recherche (alors que d'autres universités sont sous financées ! ce décalage dans les financements est lié aux vagues A, B, C, D). Le gros des SHS parisiennes relève de la vague D (mal lotie). La vague B (Midi méditerranéen et Grand Ouest) est plutôt avantagée (communauté plus faible notamment en terme de publiants qui reçoit plus d'argent). Par ailleurs, des universités sont sur dotées pour des raisons politiques (cf. les 10 établissements passés à l'autonomie ; ils ne sont pas tous prêts à passer à l'autonomie mais c'est le politique qui décide). Il existe une disparité entre établissements. Dans ce cadre, des critères clairs peuvent éviter l'intervention déraisonnable du politique.

Ph. Régnier précise - en disant ne pas comprendre pourquoi l'évaluation interne autorisée aux universités ne le serait pas aux organismes - que le Comité national n'évalue plus les unités, il

caractérise, donne des avis ; il demande à D. Barjot quels critères fonctionnaient lorsqu'il était en charge pour distinguer une bonne unité d'une moins bonne.

Réponse : le critère n°1 c'était l'activité publiante (cette activité représentait 50% du total) ; il tenait compte du renouvellement ou de la prolongation du programme, de la capacité d'une équipe de recherche à définir un programme et de présenter des résultats au bout de 4 ans. Autre critère : celui de la structuration (équipes élaborant un projet permettant de se regrouper) car les SHS souffraient de leur dispersion, de leurs redondances. Autre critère : l'apparition de jeunes équipes toutes petites porteuses de projets neufs à proposer pour entrer dans des regroupements

Grand équipements

Un membre du CSD évoque la question des grands équipements et des bases de données qui correspondent à un besoin important nécessitant un besoin structurel réel mais sur lesquels on a un fonctionnement "d'amateur". Selon D. Barjot, la solution pourrait se trouver dans la nécessité de se regrouper pour se faire reconnaître à l'échelle du CNRS et du Ministère. Les MSH sont ici un atout car elles ont une lisibilité (nationale et vision à l'échelle de la région, là où se trouvent les crédits). Il faut aller selon lui vers des pool de base de données.

LMD / Master / doctorat

À la question du problème de l'évaluation séparée des unités et des écoles doctorales et de celui de champs disciplinaires sacrifiés au profit d'autres, D. Barjot précise que la réforme LMD a été pilotée par le bas et que les écoles doctorales ont été sacrifiées dans ce processus (elles ont été séparées de la recherche).

À la question de la désaffection des étudiants en SHS dans les écoles doctorales, D. Barjot explique qu'il existe plusieurs phénomènes :

- la baisse des effectifs entrant dans les universités (évolution démographique) ;
- le déport des étudiants des disciplines fondamentales vers les disciplines technologiques, surtout en sciences dures. Les étudiants quittent les secteurs où notre évaluation internationale est bonne pour aller vers des secteurs où elle est moins bonne. En SHS cela occasionne une redistribution avec la chute des sciences éco et l'explosion de la psychologie... Enfin, la réforme des MASTER a été mal menée. On a créé 1/3 de plus de spécialités de master qu'il n'y avait de DESS et de maîtrise avant la réforme. Parmi les masters pro, beaucoup ne donnent rien. On assiste à une déperdition de matière grise considérable. Il faut être plus sélectif. Les écoles doctorales déclinent, elles ont perdu leur place dans le dispositif central de formation et de recherche. Mais il existe d'autres phénomènes, plus fins : le développement des masters et la séparation recherche/ école doctorale implique qu'une part de plus en plus importante des doctorants de province viennent sur Paris (phénomène de redistribution encouragé par un manque de sélection au niveau des masters). On a pris conscience, à l'AERES, qu'il va falloir appliquer la règle de la vérité des prix dans le domaine des masters. Des tensions sont à prévoir entre l'état et les universités car il y a selon lui trop de masters (ce qui amplifie le problème du chômage, les master pro ne débouchant sur rien et produisant de étudiants "sous formés" qui ont du mal à intégrer des formations doctorales).

Un membre du CSD souligne que les masters préparent d'une part aux concours et réduisent d'autre part l'attractivité de la filière recherche (surtout dans certaines disciplines comme l'anthropologie, l'archéologie, le paléo environnement... où il existe désormais un risque de mutualisation des cours).

Réponse : cela est lié à la "mastérisation" des concours. Dans le principe, exiger le master pour des professeurs des écoles, des CPE, ou des prof. certifiés ou agrégés est une chance et une nécessité car c'est un moyen de revaloriser indiciativement les enseignants (c'est une

exigence européenne). Le problème est qu'il faut rendre le système efficace et que cela nécessiterait de décaler d'un an la réforme (voir consensus syndical) pour régler le problème des IUFM, des stages...

Les ITA

Question : Les ITA ont beaucoup apporté aux universités. Quel sera leur avenir dans les universités ? Il n'y a plus de possibilité de mobilité, de formation... Certaines spécialités d'ITA ne trouveront pas leur équivalent à l'université...

Réponse : on encourage un processus de fusion des corps, des équivalences en matière de prime, de gestion des carrières, dans les négociations contractuelle entre le CNRS et les établissements ; il est indispensable que les tâches confiées à un ITA soient précisées, cela est de la responsabilité du CNRS. Ce sera très inégal selon les universités. La plupart des universités ne sont pas prêtes à être autonomes, faute de personnel qualifié et faute de connaissance des systèmes de gestion.

Fonctions agence de moyen / opérateur de recherche :

Question : cette année voit la mise en œuvre de la séparation opérateur de recherche / agence de moyens et la distinction entre un noyau de laboratoires stratégiques d'une part et des unités conventionnées d'autre part.

Réponse de D. Barjot : J'ai été hostile à ce qu'on généralise les UMR dans toutes les universités. Les UMR sont des unités dans lesquelles le CNRS a investi ses moyens de manière substantielle. Les unités associées correspondent à un degré d'intervention plus souple du CNRS avec label et, temporairement, un apport en personnel. Le CNRS a des limites financières et doit dégager des priorités car il est menacé (y compris en SHS) par les autres EPST (plus finalisés et bénéficiant d'une stratégie plus claire). Cela n'est pas dit clairement, et c'est une erreur. La force du CNRS est dans la recherche fondamentale ; il n'est pas armé en recherche finalisée.

Question : Quel pourrait être l'apport du CNRS discipline par discipline ? (réflexion à tenir en commun avec les universités)

Réponse : la relation CNRS / universités / grandes écoles constitue un triangle très important. Actuellement, les grandes écoles et les universités se séparent ce qui est une aberration sur le plan de la recherche.

5. Avancement du "groupe de travail sur la caractérisation" - Jacques Descusse (adjoint au directeur de la direction des partenariats du CNRS) et Richard Topol

Isabelle Sidéra précise que le groupe de travail sur la caractérisation a travaillé de manière sereine avec la DPa sur la caractérisation des UMR en reprenant un par un les critères ; la question épineuse des indices (qui cristallise le plus de réticences) et celle de la cotation des paramètres seront prochainement abordées. Des aménagements sont d'ores et déjà prévus dans le travail de la DPa afin de prendre en compte certains aspects de valorisation

Jacques Descusse rappelle que le travail de caractérisation des unités de la vague C n'a pas été réalisé en SHS, en accord avec le département scientifique. D'ailleurs, depuis septembre 2006 / janvier 2007, les départements scientifiques ont été opposés à cet exercice qui a été demandé par la direction générale, principalement parce que le travail leur faisait peur.

Hors SHS, la vague C concernait 180 unités dont 95 ont été caractérisées (455 équipes de recherche ; 2911 fiches individuelles). Selon lui, ce travail de caractérisation (transmis aux départements scientifiques) n'aurait en rien servi au travail de contractualisation de la vague

C, travail qui se serait fondé uniquement sur les rapports de l'AERES et ceux des sections du Comité National.

La fiche de caractérisation de la DPa englobe un volet bibliométrique et un volet plus quantitatif. Certains chapitres de cette caractérisation auraient dû être assumés par les départements scientifiques, qui n'ont pas souhaité le faire. La DPa a donc réalisé elle-même ce travail qui a, par la suite, été présenté aux DU (directeurs d'unités). Ces derniers bénéficiaient d'un "droit d'examen et de réponse". Des correctifs ont été apportés ainsi que des compléments d'information. Selon J. Descusse, les DU ont découvert des choses qu'ils ne percevaient pas de leur laboratoire. Des modifications de la fiche ont été réalisées (suite aux remarques des DU de la vague C). Des reproches ont été formulés à la DPa sur le travail opéré pour la vague C ; les gens critiquaient le fait que le système de cotation ait été réalisé par la DPa et non pas par des scientifiques. Jacques Descusse précise qu'à l'avenir l'exercice de cotation ne sera plus fait par la DPa mais par des spécialistes du domaine scientifique.

Les sources exploitées sont issues des dossiers de reconnaissance, rapports d'activité des laboratoires et des fiches UR3 pour les données bibliométriques... La caractérisation donne selon J. Descusse une vision très en relief des laboratoires, à l'inverse du regard traditionnel qui "moyenne" les choses et donc masque des informations. Pour la DPa, les unités doivent répondre à 2 caractéristiques : être formées de plusieurs équipes toutes excellences et être en phase avec les priorités du CNRS. À travers le prisme de la caractérisation, la DPa se rend compte que le CNRS a beaucoup d'équipes sur lesquelles il devrait se pencher...

Le travail de caractérisation des unités de la vague D est encore expérimental. Il sera en revanche opérationnel pour la vague A. Pour la vague D, de très nombreux gros laboratoires parisiens n'ont pas voulu remplir la fiche. La DPa travaillera cette année en intégrant les recommandations du groupe de travail et soumettra le résultat de son travail aux DU qui seront plus étroitement associés au processus

À la question "quels sont les buts et les motivations de la complexification et de la multiplication des strates d'évaluations des unités (AERES /DPa /Comité National) ?", la DPa répond qu'elle souhaite créer des outils de caractérisation mais qu'elle n'est pas en charge de l'évaluation. Ces outils doivent permettre de mettre en relief les caractères distinctifs des laboratoires. La DPa a besoin, dans le cadre de ses négociations avec les partenaires institutionnels du CNRS, d'informations précises sur les unités, principalement sur les 8 caractères qu'ils ont définis. L'AERES est en charge de l'évaluation nationale. Le Comité National n'a plus en charge l'évaluation des unités mais garde un regard sur les aspects prospectifs (sachant que l'AERES commence à donner des avis sur les projets alors même qu'aux critiques d'inadéquation de l'outil à l'évaluation d'unités SHS, J. Descusse répond que cet outil n'est pas universel ; il doit être adapté aux champs disciplinaires.

Un membre du CSD se réjouit que les départements scientifiques n'aient pas joué le jeu de la DPa en refusant de remplir les fiches et en refusant de tenir compte de la caractérisation ; il y voit leur sensibilité au sentiment des communautés scientifiques et leur réticence à un système d'évaluation managérial, n'ayant aucune légitimité, et n'ayant rien à voir avec l'évaluation par les pairs. Il précise que de tels outils ne sont utilisés par aucun autre pays d'Europe et rappelle que si les présidents de section et le bureau du Conseil Scientifique du CNRS ont pris la peine d'alerter la DPa sur le caractère illégitime de leur entreprise, ce n'est pas sans raison.

Réponse : J. Descusse explique que la caractérisation ne s'arrête pas à la bibliométrie, et qu'elle est désormais incontournable. Hors SHS, il est selon lui hypocrite de critiquer la bibliométrie. L'objet n'est pas l'évaluation des individus. Richard Topol explique qu'il est fatigué des jugements de valeur, du manque de courage [des départements scientifiques] dans la prise de décision "d'UMRisation, des positions de crainte légitime. Sur les questions de

bibliométrie, il faut selon lui arrêter le ressenti et passer dans le raisonné. En SHS, à 75% le facteur H est de 0 (ou presque) ; ce facteur n'est pas discriminant.

Un membre du CSd explique qu'il n'existe pas d'outil neutre. La DPA n'utilise pas elle-même l'outil ; la réflexion est donc coupée entre la fabrication et l'utilisation sociale qui est faite de l'outil. Michèle Dassa, spécialiste de la bibliométrie, précise que le WOS n'est pas adapté aux SHS bien qu'il soit de bonne qualité car transparent. Google scholar est un mauvais outil car il n'affiche pas le corpus des revues prises en compte et pose des problèmes de normalisation du nom des auteurs ; trop de choses y sont aléatoires. Cet outil ne peut pas servir à l'évaluation des chercheurs et des revues, quelle que soit les disciplines. Yves Gingras précise que le facteur H est un mauvais indicateur, mal construit.

Un membre du CSD explique que l'enjeu de cette montée en puissance de la Dpa cache le problème des regroupements d'unités, des désaffiliations... Les critères définis par la Dpa vont être très importants pour décider de notre destin en tant qu'UMR. D'aucuns s'interrogent sur l'objectif de cette caractérisation (la désassociation des UMR pour vider une partie du CNRS). Richard Topol refuse violemment cette vision des choses. L'outil n'est pas là pour désUMRiser (l'exécutif n'a pas besoin de ça ; les décisions sont prises au cours de discussions privées entre le DG et le directeur scientifique de département). L'objectif de la Dpa est "l'allocation optimale des ressources rares" ! Selon R. Topol, les catégorisations correspondent aux intersections existant entre les représentations qu'ont des individus sur un sujet donné. La variance sur un dossier donné est plus large quand on utilise un outil numérique ; plus faible si on utilise des êtres humains. Les seules questions qu'il retient sont : "comment caractériser la production de la connaissance" et comment évaluer/quantifier l'interdisciplinarité ?

Bruno Laurieux précise que les SHS n'ont pas d'instruments de caractérisation quantitatifs et que cela leur porte préjudice au niveau des arbitrages du CNRS. Il souhaite que les SHS bénéficient de leurs propres instruments de caractérisation.

6. Description du métier de chercheur - Florence Egloff, Florence Piaud, Florence Bouyer (Direction des Ressources Humaines)

La DRH du CNRS travaille sur ce projet de description du métier de chercheur depuis 2003, avec comme premier objectif la description des métiers autrement que par le simple rattachement disciplinaire. En 2003, aucune base de données ne permet par exemple d'extraire la liste des chercheurs travaillant sur un sujet donné. Les objectifs de ce travail sont multiples :

- identifier les personnes maîtrisant telle méthodologie, telles problématiques et travaillant sur les mêmes objets ;

- bénéficier d'une description de l'ensemble des activités des chercheurs avec l'idée de décrire les parcours professionnels.

Ce travail a nécessité de nombreuses phases de validation par différentes instances du CNRS et s'est appuyé sur des phases d'expérimentation et d'enquêtes auprès des chercheurs, enseignants chercheurs et doctorants de différentes disciplines. Les enquêtes prévoyaient des champs de texte libre afin que le chercheur puisse déclarer son profil scientifique librement, sans validation par un tiers. En juillet 2008, le département SHS a réalisé un travail sur la caractérisation qui converge avec leurs travaux.

La méthodologie d'ensemble de ce travail repose notamment sur le recueil de matériaux (profils RETIS, fiches CRAC, thesaurus LABINTEL,, mots clés du Comité national) et la création d'outils :

- des questionnaires électroniques destinés à recueillir les profils scientifiques et professionnels ;
- le référentiel des activités possibles du chercheur, structuré en niveaux d'activité.

Les indicateurs complémentaires dans la description de la ou des recherches en cours sont : la discipline, sous discipline / la thématique / la problématique / l'objet / le champ d'application / les méthodes / les outils / la section. Ils rejoignent ceux du groupe de travail du CSD sur l'évaluation.

Il ressort notamment de ces travaux que des disciplines sont représentées dans plusieurs sections ; que des chercheurs travaillent sur les mêmes thématiques, sur les mêmes objets, avec les mêmes outils, dans des disciplines différentes. Ce travail est utile à l'étude de la pyramide des âges sur des thématiques précises, à l'analyse des profils des carrières, à la caractérisation du profil scientifique des chercheurs. Il peut servir à l'accompagnement collectif ou individuel (plan de gestion prévisionnel). Des informations sont disponibles sur le site de l'observatoire des métiers, rubrique profils scientifiques, métiers des chercheurs.

Les membres du CSd saluent le travail réalisé et précisent qu'ils sont attachés à l'aspect qualitatif des choses et à la singularité. Dans ce travail, la mise en relief des aspects qualitatifs reflète l'importance accordée à la sémantique et à la signification des actes de la recherche. La démarche est totalement inverse à celle, managériale, de la DPa ; elle respecte l'individualité des chercheurs et est fondée sur une approche nuancée et descriptive, qualitative. Ce travail peut aider les sections du comité national dans leur rapport de conjoncture, et apporter une vision globale en matière de recrutement, de promotion... Cela donne un paysage thématique mais aussi un paysage des secteurs qui menacent de disparaître rapidement, par manque d'anticipation de transmission des savoirs (*cf.* les secteurs d'érudition).

<http://www.sg.cnrs.fr/drh/publi/publi-obs.htm>